

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Réunion du Conseil Municipal**

(Article 48 de la loi du 5 avril 1884)

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son articles L. 2121-18,*

*Vu décret n° 2020-261 du 16 mars 2020 relatif à l'entrée en vigueur immédiate de l'arrêté du 16 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19,*

*Considérant la demande de la majorité absolue des conseillers municipaux, lesquels souhaitent que la séance d'installation du Conseil Municipal s'effectue à huis clos,*

**Le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville se réunira à huis clos** en Mairie, au lieu ordinaire des séances, salle du Conseil Municipal, le :

**Dimanche 22 mars 2020 à 11 heures**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Élection du maire
2. Détermination du nombre d'adjoints
3. Élections des adjoints au maire
4. Lecture de la Charte de l'élu remise à chacun accompagnée du chapitre du CGCT consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux

Fait à Notre-Dame de Bondeville, le 18 mars 2020



Le Maire sortant,

*(Signature)*  
Myriam MULOT